

Province de Québec
MRC de La Mitis
Municipalité de Sainte-Luce

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des sessions, le mercredi 3 mars 2010 à 20 h, à laquelle sont présents et forment quorum, sous la présidence du maire monsieur Gaston Gaudreault, les conseillers Ovila Soucy, Jocelyn Ross, Nathalie Bélanger, Pierre Beaulieu, Martin Claveau et Fidèle Tremblay. Le secrétaire-trésorier et directeur général Jean Robidoux est également présent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Autorisation au maire et au secrétaire-trésorier pour signer une offre de vente
4. Période de questions
5. Fermeture de la séance extraordinaire

1. Ouverture de la séance

Le maire, monsieur Gaston Gaudreault procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

2010-03-72

Il est proposé par monsieur Ovila Soucy et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

3. Autorisation au maire et au secrétaire-trésorier pour signer une offre de vente

2010-03-73

Il est proposé par monsieur Martin Claveau et unanimement résolu d'autoriser le maire monsieur Gaston Gaudreault et le directeur général monsieur Jean Robidoux à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Luce une promesse de vente avec monsieur Jean-Eude Caron. Voici le texte de cette promesse de vente.

PROMESSE DE VENTE

Intervenue entre

Monsieur Jean-Eudes Caron

et

la Municipalité de Sainte-Luce

Promesse

Moi, Jean-Eudes Caron promet de vendre à la Municipalité de Sainte-Luce le lot 4 048 564, du cadastre officiel du Québec, moins et à distraire la partie lisérée en vert sur le plan accompagnant la présente promesse de vente, ayant une superficie approximative de 2 025,1 mètres carrés. Le plan a été préparé par monsieur Jean Robidoux en date du 4 mars 2010 et est intitulé Promesse de vente de J.-E. Caron à Municipalité de Sainte-Luce.

La partie qui sera vendue à la Municipalité de Sainte-Luce est montrée par un liseré jaune sur ledit plan et a une superficie approximative de 16 183,6 mètres carrés.

Prix

Le prix du terrain est de 50 000 \$. Une somme supplémentaire de 5 000 \$ sera versée au vendeur pour une remise dont le revêtement est en tôle et qui se trouve sur le terrain qui fait l'objet de la vente.

Le prix total est donc de 55 000 \$. Le paiement de cette somme se fera en 5 versements annuels de 11 000 \$. Cette modalité de paiement est consentie sans intérêt.

Conditions

- Présentement, il y a une grange qui se trouve en partie sur le terrain à acquérir par la Municipalité et en partie sur le résidu du terrain restant la propriété de monsieur Jean-Eudes Caron.

La Municipalité de Sainte-Luce s'engage à démolir la dite grange dans les six (6) mois qui suivent la signature du contrat.

- Les honoraires du notaire et de l'arpenteur sont au frais de la Municipalité de Sainte-Luce.

Durée de la promesse

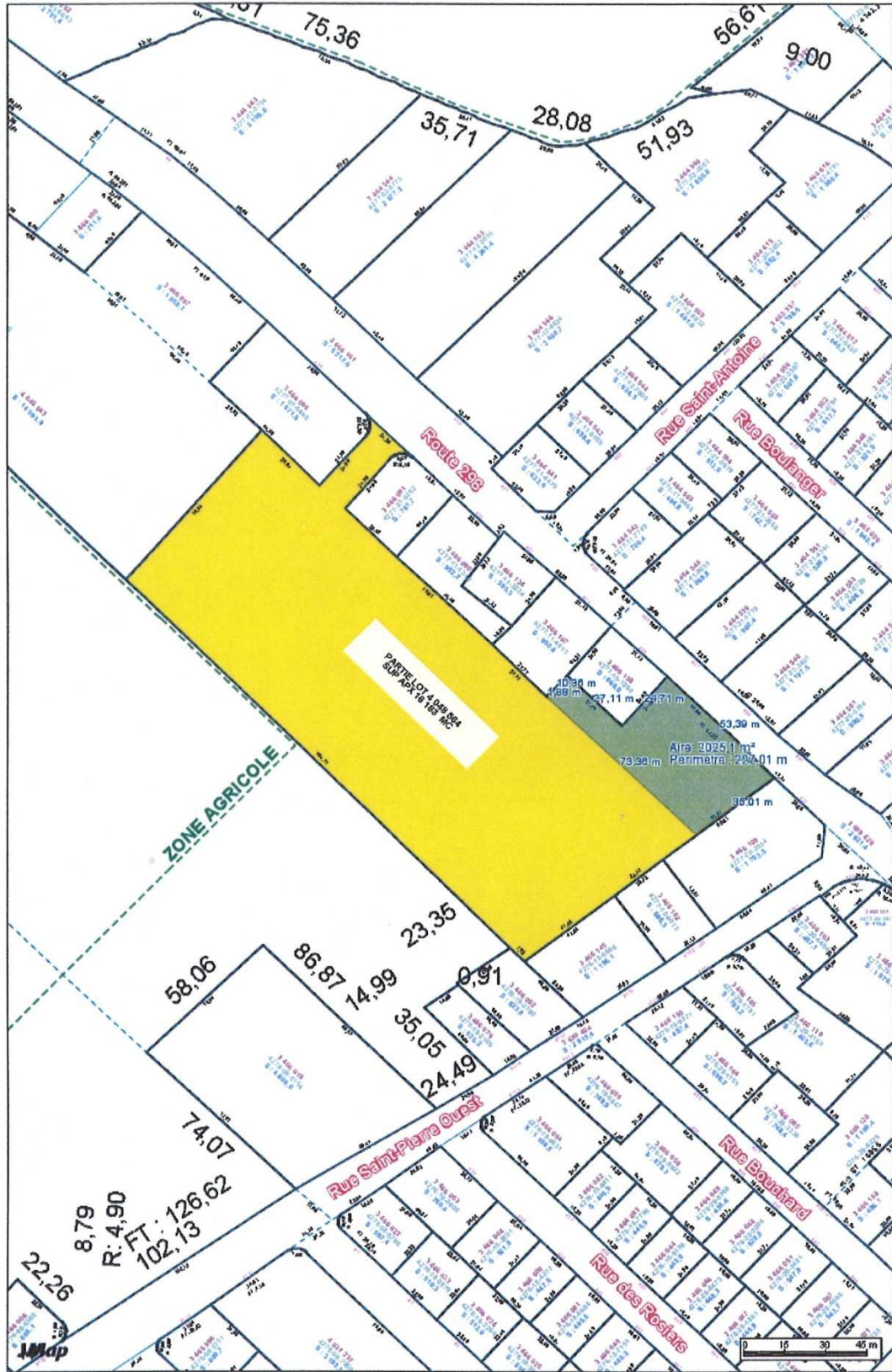
La présente promesse est valide pour une durée de six (6) mois, afin que l'acheteur ait le temps de faire préparer les plans de cadastre et le contrat du notaire.

En foi de quoi les parties ont signé à Sainte-Luce ce _____ mars 2010.

Jean-Eudes Caron (vendeur)

Gaston Gaudreault, maire (acheteur)

Jean Robidoux, directeur général (acheteur)



Promesse de vente de J.-E. Caron à Municipalité de Sainte-Luce

Date : 2010-03-04
 Producteur : Jean Robidoux

Échelle : 1:1419

4. Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

5. Fermeture de la séance extraordinaire

2010-03-74

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu que la séance extraordinaire du conseil soit et est levée.

Je, Gaston Gaudreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gaston Gaudreault
Maire

Jean Robidoux
Directeur général et sec. trésorier